

A1 – Grille d'évaluation du travail écrit (cas juridique)

Candidat/e :

Date :

Sujet du travail :

Évalué par :

Structure de la grille d'évaluation

Deux indicateurs sont définis pour chaque critère. Chaque indicateur contribue jusqu'à une certaine valeur maximum au pourcentage total alloué à un critère. Lorsqu'il n'est que partiellement satisfait à un indicateur, une déduction en conséquence a lieu.

Exemple pour le critère 4 « Procédure, aides, sources juridiques » : La procédure suivie ainsi que les aides utilisées et les sources juridiques sont présentées dans leur intégralité. Leur choix doit être en majeure partie intelligible. Dans ce cas, le pourcentage obtenu est de 50 % sur un maximum de 60 %. La procédure suivie et les aides ainsi que les sources juridiques consultées permettent de trouver, avec quelques réserves, une solution adaptée. Dans ce cas, le pourcentage obtenu est de 30 % au lieu du maximum de 40 %. Pour ce critère, l'évaluation globale est par conséquent de 80 %.

Le travail écrit est considéré comme étant « réussi » si, en moyenne, tous les critères sont remplis à au moins 60 % et si aucun critère n'obtient une évaluation inférieure à 40 %.

Évaluation de chaque critère isolément

Évaluation du contenu			
Critère	Indicateurs	Évaluation (justification/remarques)	Rempli à %
-1- Résumé (abstract) et structure du travail	- Le résumé est écrit d'une manière compréhensible et contient les éléments essentiels du travail. (max. 40 %) - La structure du travail, resp. la succession des différentes parties est judicieuse. Les raisonnements sont compréhensibles (60 %).		
-2- Justification du choix du sujet	- La justification du choix du sujet est décrite de manière intelligible (max. 50 %). - L'utilité du sujet choisi pour l'organisation et pour l'activité syndicale du/de la candidat/candidate est reconnaissable et justifiée de manière plausible (max. 50 %).		
-3- Faits (situation initiale) et problématique	- La situation initiale et les acteurs/actrices (parties, autres parties prenantes) sont présentés de manière exhaustive et intelligible (max. 50 %). - La problématique est mise en évidence de manière exhaustive et formulée d'une manière bien compréhensible. Elle est délimitée d'une manière intelligible et peut être résolue dans le cadre du travail (max. 50 %).		
-4- Procédure, aides, sources juridiques	La procédure suivie et les aides et sources juridiques utilisées sont présentées de manière exhaustive. Leur choix est compréhensible (max. 60 %).		

	• La procédure suivie et les aides et sources juridiques utilisées permettent de trouver une solution appropriée (max. 40 %).		
-5- Traitement de la situation juridique et présentation de la solution	• La/le candidate/candidat montre quelles sont les difficultés/questions apparues lors du traitement du cas juridique (max. 40 %). • La candidate/le candidat traite la situation juridique et justifie d'une manière intelligible son appréciation juridique ainsi que la solution choisie (max. 60 %).		
-6- Résultats et conclusions personnelles	• La problématique a été résolue de manière exhaustive et compréhensible et les résultats sont clairement présentés (max. 50 %). • La candidate/le candidat tire des résultats obtenus des conclusions plausibles en rapport avec de futurs cas juridiques rencontrés dans le syndicat (max. 50 %).		

Évaluation de la forme			
Critère	Indicateurs	Évaluation (justification/remarques)	Rempli à %
-7- Conditions formelles ¹	- Toutes les conditions formelles relatives à la remise du travail et à son volume sont remplies (max. 50 %). - La littérature consultée et les sources sont mentionnées dans le texte et énumérées dans une bibliographie et un index des sources (max. 50 %).		
-8- Présentation	- La structure du travail, avec des paragraphes et des sous-titres, est logique et le sommaire est complet (max. 40 %). - Les contenus sont présentés sous une forme claire et sont faciles à lire. Le texte est complété à l'aide de tableaux, graphiques et/ou illustrations (max. 60 %).		
-9- Langage	- Les contenus sont présentés dans un langage compréhensible et correct (max. 50 %). - La présentation des faits et des aspects factuels est clairement distinguée des commentaires ou opinions personnels (max. 50 %).		

☐ Réussi ☐ Non réussi

Pourcentage moyen : (total / 9)

Lieu, date :

Signature des expert-e-s :

¹ Voir Memento A1, section Forme du travail écrit